HAL open science

Célébrer Noël dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime, entre pastorale et De fructu

Stéphane Gomis

▶ **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Célébrer Noël dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime, entre pastorale et De fructu. Siècles : Cahier du centre d'histoire " Espaces et cultures ", 2005, 21, pp.41-53. 10.4000/siecles.2191 . hal-01972624

HAL Id: hal-01972624

https://uca.hal.science/hal-01972624v1

Submitted on 9 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Siècles
Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »

21 | 2005
La Célébration de Noël du XVIIe au XXe siècle

Célébrer Noël dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime

Entre pastorale et de fructu

Stéphane Gomis

Éditeur
Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition électronique
URL : http://siecles.revues.org/2191
ISSN : 2275-2129

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2005
Pagination : 41-52
ISBN : 2-84516-282-0
ISSN : 1266-6726

Référence électronique
Stéphane Gomis, « Célébrer Noël dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime », *Siècles* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 11 septembre 2014, consulté le 01 octobre 2016. URL : http://siecles.revues.org/2191

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Tous droits réservés

Stéphane GOMIS
CHEC, Université Blaise-Pascal

CÉLÉBRER NOËL DANS LE DIOCÈSE DE CLERMONT SOUS L'ANCIEN RÉGIME

ENTRE PASTORALE ET *DE FRUCTU*

L'histoire des rites liturgiques en usage à l'époque moderne est encore bien mal connue. En effet, si les travaux des liturgistes et des historiens concernant le Moyen Âge sont relativement abondants, il n'en est pas de même pour les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Le constat vaut tout à fait pour le diocèse de Clermont, vaste entité géographique de plus de huit cents paroisses, qui s'étend alors depuis Souvigny au nord jusqu'à la région de Mauriac au sud. Toutefois, le chercheur désireux de s'intéresser aux détails des cérémonies cultuelles dispose de matériaux divers. Il s'agit d'une part, des livres liturgiques imprimés, essentiellement le missel et le bréviaire clermontois ; d'autre part, des sources manuscrites, telles que le cérémonial de la cathédrale. Afin d'apporter quelques éclairages sur ces pratiques, la fête de Noël a constitué un point d'observation privilégié. Parmi les principales préoccupations qui ont guidé ce travail, l'une d'entre elles a été de savoir si l'analyse de la documentation disponible permettait

de noter des évolutions entre le début et la fin de l'Ancien Régime. Nous nous proposons donc tout d'abord d'évoquer l'histoire des rites liturgiques propres au diocèse de Clermont, puis de présenter l'organisation de la célébration de Noël, en privilégiant deux épisodes de cette fête, la « pastorale » et le *De fructu*.

Au préalable, il semble important de rétablir quelques vérités à propos d'une source essentielle, le cérémonial manuscrit de la cathédrale. Ce document s'intitule : « Rubriques générales qui s'observent dans l'église cathédrale de Clermont écrites l'année 1698 ». Il s'agit d'un gros registre *in folio* de 572 pages parfaitement calligraphiées[1]. Le cérémonial se compose de trois rubriques, somme toute selon un plan qui peut sembler assez classique[2]. La première partie est consacrée aux fêtes de chaque classe, autrement dit comment doit-on procéder « lorsque Mgr l'Évêque officie » ou bien lorsqu'il s'agit « d'une fête solennelle ». La seconde partie concerne les fêtes fixes envisagées selon chaque mois de l'année. Enfin, la troisième partie s'intéresse aux fêtes mobiles, en commençant par le mercredi des Cendres. À chaque étape de la rédaction, la principale préoccupation de l'auteur est de donner une description la plus complète possible du déroulement des offices, de la messe et du rituel qui y préside dans l'espace interne de l'édifice mais aussi à l'extérieur, par exemple à propos du déroulement de certaines processions. Jusqu'à présent, le rédacteur de ce manuscrit passait pour être l'un des chanoines, le chantre Périer. Le chantre est l'un des dignitaires du chapitre cathédral, chargé notamment de veiller à la solennité des offices divins. Ce personnage était donc le plus compétent pour rédiger ce recueil. Cette assertion se fondait légitimement sur une annotation rédigée sur la couverture du cérémonial, libellée en ces termes : « Jean-Blaise Rochette, chanoine de la cathédrale de Clermont offre […] ce présent manuscrit du cérémonial de Clermont fait par M. Périer, grand chantre, à Clermont ce jeudi 2 mai 1810 ». Une conclusion hâtive aurait pu désigner ici Louis Périer, le neveu de Blaise Pascal, fils de Gilberte Pascal et de Florin Périer. Mais il n'en est rien. En effet, si Louis Périer (1650-1713) fut bien chanoine de la cathédrale à l'époque de la rédaction du cérémonial, il n'occupa jamais les fonctions

1. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 3 G Supp. 31.

2. Pour un exemple d'étude d'un cérémonial, voir François Reynaud, « Un cérémonial de la fin du XVIe siècle à l'usage de la cathédrale de Tolède », *Revue Mabillon*, t.67, 1995, p.225-241.

de chantre[3]. En fait, l'ecclésiastique dont il est question est Antoine Périer (1679-1744), issu d'un lignage homonyme. Celui-ci a bien été chantre du chapitre cathédral. Cependant il a occupé cette charge entre 1719 et 1744[4]. Il ne peut donc pas être le maître d'œuvre d'un document qui porte la date de 1698. L'artisan du cérémonial est, selon toute vraisemblance, Joseph Julien (1657-1719), chantre entre 1691 et 1719, autrement dit à l'époque de la rédaction du manuscrit[5]. Dans ces conditions, comment peut-on expliquer le contenu de la note rédigée en 1810 ? En définitive, la réponse se résume à une histoire de familles. En effet, Antoine Périer n'est autre que le neveu de Joseph Julien duquel il reçut son canonicat ainsi que la dignité de chantre. Lorsque plus d'un siècle plus tard, Jean-Blaise Rochette (1756-1815) fait don du manuscrit au chapitre, il est fort probable qu'il ait désigné « M. Périer » comme auteur en ayant à l'esprit Louis Périer, dont le patronyme était associé au prestige de son illustre parent. Par ailleurs, il semble que notre donateur avait lui-même reçu en héritage ce registre de son oncle, Jean-Jacques Rochette, chantre de l'église cathédrale dans les années 1770[6]. Aujourd'hui, la confusion n'est plus possible. Le cérémonial de la cathédrale de Clermont de 1698 doit désormais retrouver le nom de son auteur légitime, le chantre Joseph Julien.

Selon l'expression très suggestive de Bernard Plongeron, deux concepts essentiels caractérisent les rites liturgiques en usage sous l'Ancien Régime : « uniformité et diversité »[7]. Ce postulat peut paraître bien paradoxal. Pourtant ces mots définissent parfaitement l'histoire d'usages complexes et s'appliquent pleinement dans le cadre des évolutions touchant la célébration de la fête de Noël. Pour l'Église catholique, l'uniformité liturgique est un moyen d'affirmer son caractère universel. Pourtant, jusqu'aux décisions du concile de Trente, la plupart des diocèses possédaient des usages qui leur étaient propres. Aussi parle-t-on du bréviaire ou du missel « à l'usage du diocèse de… ». C'est seulement à la suite des réformes inspirées par l'assemblée conciliaire, mais que celle-ci n'avait pu réaliser, que le pape Pie V se fait l'artisan de la réforme liturgique. La volonté clairement affichée est de parvenir à unifier, autant que faire se peut, les liturgies ayant cours dans toutes les paroisses du monde catholique. Toutefois, il est prévu que les églises dont l'ancienneté

3. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 85 et Albert DE REMACLE, *Dictionnaire généalogique. Familles d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1995, t.3, p.104-105. La liste des chantres du chapitre cathédral est donnée par Ambroise TARDIEU, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, Moulins, 1870-1871, t.1, p.254-255. Elle m'a été confirmée par Nathalie Da Silva, que je remercie vivement.

4. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, *ibid.* et A. DE REMACLE, *Dictionnaire généalogique […]*, t.3, p.105-107.

5. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 65 et A. DE REMACLE, *Dictionnaire généalogique […]*, t.2, p.253-254.

6. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 93 et A. DE REMACLE, *Dictionnaire généalogique […]*, t.3, p.228-235.

7. Bernard PLONGERON, « Diversité et uniformité des liturgies gallicanes au XVIIIe siècle », *Fiestas y liturgia*, Madrid, 1988, p.271-289.

du rite est au moins bi-séculaire pourront conserver leurs livres. Pour ce faire, la condition requise consiste à les corriger conformément aux principes qui inspirent la révision romaine. Autrement dit, il importe de se conformer aux éditions du bréviaire et du missel romains, publiés respectivement en 1568 et en 1570[8]. Dans le diocèse de Clermont, ces prescriptions trouvent leur application dans les années 1650, soit près d'un siècle plus tard. Jusqu'alors, le contexte des guerres de religion et les soucis disciplinaires avaient empêché les prélats auvergnats de s'intéresser de près aux questions liturgiques. Cependant, on doit relever qu'en 1584, lors de la réunion d'un concile provincial chargé de préparer l'exécution des décrets tridentins, les représentants du diocèse de Clermont avaient opté pour la conservation de leur ancienne liturgie. Or depuis les débuts du XVIIe siècle les livres romains se sont répandus partout sur le territoire diocésain. La diffusion massive de la liturgie romaine s'explique notamment par le fait que les impressions du missel et du bréviaire disponibles sont relativement anciennes. La dernière édition du premier date de 1554[9], celle du second de 1557[10]. Quant au rituel, Guillaume Duprat en avait ordonné la réimpression en 1550[11]. De fait, les exemplaires utilisés sont souvent en mauvais état. En outre, la typographie en caractères gothiques a fort mal vieilli et ne correspond sans doute plus au goût du temps.

Ainsi, dès son accession au siège épiscopal de Clermont survenue en 1650, Louis d'Estaing s'emploie à réviser les livres liturgiques *ad romani formam*. Il s'agit d'une part du bréviaire édité en 1654[12], d'autre part du missel paru en 1656[13]. Comme l'affirme le prélat dans les différentes préfaces de ces ouvrages, l'objectif poursuivi est double. Tout d'abord, la volonté clairement affichée est la recherche de l'unité. En effet, comme le déplore l'évêque, privé d'éditions récentes du rit clermontois, le clergé s'est vu dans l'obligation d'avoir recours à des usages « étrangers », sous-entendus romains. Dans le même temps, cette entreprise est présentée comme une œuvre de réforme. En effet, l'une des principales préoccupations est de réviser les leçons et de retoucher de nombreux passages, dans l'esprit des livres romains. Mais, par ailleurs, cette réfection est aussi l'occasion de réaffirmer certains éléments traditionnels de la liturgie locale. En définitive, on perçoit ici combien il est important de

8. Voir Nicole Lemaitre, *Saint Pie V*, Paris, 1994, p.179-198.

9. *Insignium ecclesiarum claromontis atque sancti flori Missale*, [Clermont, Jean Durand], 1554.

10. *Breviarum secundum usum insignium ecclesiam claromontis atque Sancti flori, recens impressum atque defœcatum*, [Thiers, Robert Masselin], 1557.

11. Annik Aussedat-Minvielle et Jean-Baptiste Molin, *Répertoire des rituels et processionnaux imprimés conservés en France*, Paris, 1984, p.127-129.

12. *Breviarum claromontense […] Ludovici d'Estaing Claromontensis episcopi autoritate […] editum* [Clermont, Nicolas Jacquard], 1654.

13. *Missale claromontense, […] Ludovici d'Estaing Claromontensis episcopi autoritate […] editum* [Clermont, Nicolas Jacquard], 1656.

donner satisfaction aux chanoines du chapitre cathédral, très attachés aux pratiques anciennes et très impliqués dans cette opération[14]. De fait, l'église cathédrale, ayant ignoré les nouveautés, a conservé « les rites vénérables du diocèse », pour reprendre l'expression de Mgr d'Estaing. Ceux-là mêmes qui sont reproduits dans les éditions de 1654 et de 1656. L'évêque prescrit donc aux autres églises d'imiter la cathédrale. Pour le chef du diocèse, il s'agit avant tout d'une question d'ordre et de discipline. Quant au chapitre cathédral, il cultive, en la matière, son rôle de « citadelle du passé »[15]. Il se montre aussi plus gallican que le reste du clergé.

Pourtant, les pratiques décrites dans le bréviaire et dans le missel sont avant tout des rappels de traditions qui n'étaient peut-être déjà plus en usage dans les autres églises du diocèse. Ainsi, en 1648, les chanoines de la collégiale Saint-Cerneuf de Billom avaient obtenu de l'évêque Joachim d'Estaing, le prédecesseur de son frère Louis, la permission « de se servir doresnavant du psaultier, cérémonial et rituel de concille de Trente, tant pour le cœur en offices ordineres et solemnels que pour le récit particulier du brévaire », du fait que « les psaultier, cérémonial ou livre de cœur sont tellement effacés et déchirés qui leur est impossible de bien ponctuer et prononcer les parolles, poincts et pauses marqués dans les antiens rituels »[16]. Globalement, cet évêque ne semble pas avoir vu ce changement d'un mauvais œil. Déjà, dans leur édition de 1620, ses statuts synodaux indiquaient à propos du viatique : « On apportera le livre rituel ou celuy du concile de Trente, aux lieux où de nostre permission l'office est célébré à l'usage dudit concile ou celuy de Clermont »[17]. En fait, le mouvement est assez général dans le diocèse, mais également dans un grand nombre de diocèses français[18]. Afin d'avoir une idée plus précise de la situation, nous avons effectué un sondage parmi les procès-verbaux de visites pastorales des années 1652-1656, autrement dit au moment même où paraissent les nouveaux bréviaires et missels. Or il s'avère que 160 curés sur 172, soit 93 % d'entre eux, déclarent pratiquer le rite romain et seulement 12, soit 7 %, disent être restés fidèles au rite clermontois. En 1698, ils sont 154 sur 207, soit 74,4 %, à utiliser les livres romains pour 53, soit 25,6 %, à se servir des nouveaux livres du diocèse[19]. La liturgie romaine reste donc toujours largement majoritaire. De fait, la chambre

14. Indéniablement, les chanoines du chapitre cathédral ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la concrétisation de ce projet. Voir Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 2 G 23, registre des délibérations de la chambre ecclésiastique, du 3 novembre 1647 au 10 juin 1659.

15. Selon les termes de B. Plongeron, *La Vie quotidienne du clergé français au XVIIIe siècle*, Paris, 1974, p.113.

16. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 12 G 3, autorisation du 6 avril 1648.

17. *Canons synodaux statuez par R. Père en Dieu Messire Joachim d'Estaing, évêque de Clairmont*, Clairmont, 1620.

18. A. Aussedat-Minvielle et J.-B. Molin, *Répertoire des rituels et processionnaux […]*, p.12-13. Voir également Jean Duron (dir.), *Plain-chant et liturgie en France au XVIIe siècle*, Versailles, 1997.

19. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 968-1116, procès-verbaux de visites pastorales.

ecclésiastique rencontre les plus grandes difficultés pour écouler les impressions de 1654 et de 1656. Cela en dépit des injonctions répétées des autorités auprès du clergé, afin qu'il se conforme aux nouveaux bréviaire et missel.

Ces quelques éléments disent combien le cérémonial de la cathédrale, en restant attaché à l'ancienne tradition, était devenu atypique dans bon nombre de paroisses auvergnates. Qu'en est-il précisément au moment de célébrer la fête de Noël ?

Tout commence le 24 décembre, avec la célébration de la vigile. Sans entrer dans le détail de cette cérémonie, je voudrais simplement mentionner que les matines sont célébrées, comme à l'accoutumée, à partir de cinq heures, avec les laudes. Elles sont suivies par le rythme habituel des offices canoniaux à sept heures de prime, à neuf heures de tierce et de sexte, suivis de la grand'messe. La principale particularité réside dans le fait que les vêpres sont célébrées immédiatement après la grand'messe, c'est-à-dire vers onze heures. Ce qui n'empêche pas, comme l'affirme le cérémonial, « qu'on doit y garder la gravité et la solennité qui conviennent à la fête de Noël ». Ce même 24 décembre, à huit heures du soir, on entame l'office des matines. Deux chanoines et deux choristes se rendent auprès du lutrin pour le psaume *Venite*. Toutes les leçons sont chantées au jubé. Ce monument érigé vers 1450, grâce aux libéralités de l'évêque Martin Gouges de Champaigne, fut démoli en 1793. Il était de style gothique. Composé de quatre piliers, il formait trois arcades ogivales ornées de scènes représentant les principales étapes de la Passion. On montait à la tribune par deux escaliers intérieurs. Sous les deux arcades latérales, deux autels avaient été élevés. L'un était consacré à saint Martin, en l'honneur de l'évêque Martin Gouges de Champaigne, l'autre était dédié à la Vierge. L'arcade centrale était fermée par une grille en fer forgé surmontée d'un grand crucifix. Elle servait de porte d'entrée au chœur[20]. Six chanoines et six autres chanoines semi-prébendés sont chargés d'entonner les trois premiers répons, dont chacun est accompagné d'un *Gloria Patri*. Pendant le troisième répons, deux semi-prébendés, accompagnés de deux diacres et de deux enfants de chœur, encensent le maître-autel. Ce répons doit

20. A. Tardieu, *Histoire […]*, p.222-223. Voir également Anne Courtillé, *La Cathédrale de Clermont*, Nonette, 1994, p.197-198.

se dire « un peu doucement », sans doute pour laisser le temps de faire l'encensement avec toute la gravité voulue. Un second encensement a lieu au cours du sixième répons. Immédiatement après le neuvième et dernier répons, le diacre, précédé d'un enfant de chœur-thuriféraire et de deux autres enfants-céroféraires, entre dans le chœur et monte sur la tribune du jubé pour le chant de la Généalogie selon saint Matthieu, le *Liber generationis Jesu Christi*. Ce clerc, en tunique blanche, est revêtu « d'une aube parée ». On désigne vraisemblablement par cette expression la dalmatique, comme le signale dans les années 1710 Jean-Baptiste Le Brun des Marettes dans ses *Voyages liturgiques*[21]. Il porte également l'étole et le manipule. À la suite, le *Te Deum* retentit. L'orgue alterne alors avec les musiciens, tandis que les cloches au grand complet sonnent à toute volée. C'est à cet instant-là que se place la cérémonie des pasteurs, appelée également pastorale ou pastourelle, dont le détail sera donné plus loin. La messe de minuit lui succède. Elle présente deux particularités. La première réside dans la place faite aux membres de la confrérie des tisserands. En effet, ces derniers « ont accoutumés d'assister à l'élévation de la susdite messe, jusque après la communion, ayants des torches ou des flambeaux allumés ». Ils « se placent directement au-dessous des lampes qui sont devant le maître-autel ». La seconde originalité concerne les laudes de Noël. Celles-ci s'intercalent dans la messe de minuit, après la communion du prêtre. Le Brun des Marettes signale qu'il s'agit d'une particularité en usage à Vienne, à Paris et à Orléans. En outre, les laudes sont précédées également d'une nouvelle pastorale.

21. Jean-Baptiste Le Brun des Marettes, sieur de Moléon, *Voyages liturgiques de France ou recherches faites en diverses villes du royaume*, Paris, 1718, p.75-77.

Il faut maintenant se transporter à la journée du 25 décembre pour se familiariser avec le rituel qui préside à la grand'messe. En effet, celle-ci est précédée par une procession qui mérite d'être décrite en détail. Venant de la sacristie, où ils ont revêtu leurs ornements, marchent côte à côte, d'une part, le diacre d'office portant sur le bras trois « voiles » ou grémiaux ; d'autre part, le sous-diacre avec le bénitier, puis un autre clerc, choriste du bas-chœur, portant une croix de cristal. Tous les trois sont précédés par le bedeau. Viennent ensuite quatre enfants de chœurs munis de chandeliers allumés et enfin un sous-diacre porteur de la grande

croix. Tous sont revêtus de tuniques blanches. Pendant qu'ils se placent en ligne au milieu du chœur, les autres clercs revêtent la chape. Cinq d'entre eux, qui avaient été désignés préalablement, vont prendre sur l'autel cinq reliquaires, puis ils se placent à la suite du second porte-croix. Le plus grand reliquaire est celui de la Vierge, les quatre plus petits conservent des reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Austremoine, de saint Georges et enfin des saints Agricol et Vital. C'est à ce moment que le missel de 1554 prévoyait l'aspersion d'eau bénite. Cette pratique disparaît au XVIIe siècle. La raison en est sans doute que l'officiant ne se trouve pas dans le chœur puisque la procession va le rejoindre dans la nef. L'absence du prêtre, qui ne choquait pas au XVIe siècle, s'oppose alors, dans un contexte de Réforme catholique, à une plus grande décence dans l'accomplissement du service divin. En effet, comment pourrait-on envisager d'effectuer cette bénédiction sans la présence du prêtre-officiant ? Ensuite, le cortège descend en silence dans la nef. Puis la procession stationne au bas de cette dernière. Le chantre entonne alors l'antienne *Ô beata infantia*. Pendant que les choristes poursuivent le chant, celui-ci, à la tête d'une petite délégation, va chercher l'officiant et ses deux assistants, diacre et sous-diacre. Ces derniers se trouvent dans la chapelle Notre-Dame de Nazareth, dernière chapelle de la nef, située du côté de l'Évangile. Ayant rejoint les autres chanoines, le prêtre, le diacre et le sous-diacre s'assoient sur un banc face à l'autel. On étend sur leurs genoux le voile ou grémial, tandis que retentit l'antienne *Hodie christus natus est*. Les participants regagnent à ce moment-là le chœur, laissant dans la nef l'officiant, les porte-reliques et les porte-croix. Les deux chœurs ainsi constitués chantent l'antienne *Puer natus est*. Il est à noter que l'harmonie ne devait pas toujours être parfaite entre deux ensembles aux effectifs aussi disproportionnés et aussi éloignés l'un de l'autre. Parmi les usages liturgiques de la cathédrale, décrits encore en 1698, deux épisodes forgent tout particulièrement l'identité clermontoise, il s'agit de la pastorale et du *De fructu*. Mais, encore une fois, les descriptions qui vont suivre témoignent surtout de rites anciens. Étaient-ils pratiqués dans les autres églises du diocèse ? La question reste posée.

La première cérémonie prend place à la fin de l'office des matines, immédiatement après le chant du *Te Deum*. Elle est connue dans d'autres diocèses. La pastorale ou cérémonie des pasteurs rappelle la visite des bergers à l'étable de Bethléem. À Clermont, la mise en scène est la suivante. Deux enfants de chœur revêtus de tuniques blanches viennent s'agenouiller près du maître-autel. Dans le même temps, trois prêtres en chape pénètrent dans le chœur et s'arrêtent sur les marches qui séparent le chœur du sanctuaire. Les deux enfants, à genoux, entonnent alors ce verset : « *Quem quaeritis in praesepe pastores dicite ?* » / « Qui cherchez-vous dans cette étable pasteurs, dites-le nous ? ». Les trois chapiers répondent de la manière suivante : « *Salvatorem Christum Dominum infantem pannis involutum, secundum sermonem Angelicum* » / « Nous cherchons le Christ enfant enveloppé de langes, selon la parole angélique ». Les enfants reprennent en chantant : « *Adest hic parvulus cum Maria matre sua de qua dudum vaticinando Isaias dixerat Propheta : Ecce virgo concipiet, et pariet filium : Et nunc euntes dicite, quia natus est* » / « Le petit enfant est ici avec Marie sa mère, dont Isaïe le prophète a parlé depuis longtemps dans ses visions disant : voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils. Et maintenant, allez donc et annoncez qu'il est né ». C'est à ce moment que, selon le missel de 1554, les enfants de chœur ouvraient les deux portes du retable de l'autel où étaient enfermées les reliques. Cette particularité n'apparaît plus au XVIIe siècle. De la même façon, les enfants ne portent plus de voile, les prêtres-bergers n'ont plus de bâton et ne sont plus précédés de céroféraires. Chargés tout de même d'annoncer la bonne nouvelle, les trois chapiers se tournent vers le chœur et s'exclament : « *Alleluia, Alleluia. Iam vere scimus Christum natum in terris, de quo canite omnes cum Propheta dicente :* » / « Alleluia ! Alleluia ! Nous savons maintenant que le Christ est né sur la terre, chantez-le donc tous avec le prophète disant : »[22]. On enchaîne alors tout naturellement par l'*Introït* de la messe de minuit[23]. En cette fin du XVIIe siècle, si la pastorale a survécu, c'est bien parce que les scènes les plus réalistes, les plus populaires également, ont été supprimées.

22. Cet épisode n'est pas détaillé dans le cérémonial. Il est extrait du bréviaire de 1654.

23. Une cérémonie identique avait lieu dans la cathédrale de Nevers, voir Abbé Boutillier, « Drames liturgiques et rites figurés ou cérémonies symboliques dans l'église de Nevers », *Bulletin de la société nivernaise des sciences, lettres et arts*, t.8, 1880, p.448-451.

Le *De fructu*, quant à lui, se situe lors des vêpres du jour de Noël. Les détails de cet épisode ne sont pas connus par les sources normatives. En effet, les livres liturgiques ne disent rien d'un usage bien profane. En fait, une description de ce dernier est donnée par un correspondant du journal *Le Mercure*, dans son numéro de mai 1727[24]. Le *De fructu* est lié au cinquième psaume de l'office des vêpres dont les premiers mots sont « *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam* », autrement dit : « C'est le fruit sorti de tes entrailles que je mettrai sur le trône fait pour toi » (ps.131, v.11). Dès le commencement de l'office, l'un des chanoines se munit d'un bouquet de fleurs, « tel qu'on peut le trouver dans la saison », est-il précisé. Et non, comme on pourrait s'y attendre, d'une coupe de fruits. Dans d'autres églises, comme dans celle de Péronne, l'usage est, en effet, de présenter des fruits de saison, tels que des oranges et des citrons. Au moment où le chœur commence à chanter le psaume *Memento, Domine David*, ce chanoine va se poster devant le confrère à qui il a destiné le *De fructu*. Il s'agit généralement de l'un des dignitaires du chapitre. Il demeure dans cette position pendant que le chœur poursuit le psaume. Lorsqu'on en est au verset *Juravit Dominus David veritatem*, aussitôt après ces mots, dont le chœur chante en plain-chant l'antienne *De fructu ventris…*, il présente son bouquet au dignitaire. Ce geste signifie que les autres chanoines viendront souper le soir même chez lui. Il s'agit là d'un honneur fort recherché. Le lendemain 26 décembre, lors des vêpres de la Saint-Étienne, le *De fructu* se renouvelle. Cette fois, il est destiné à un personnage notable de la ville. Cette curieuse cérémonie se retrouve également à l'église Saint-Jean d'Ambert en Livradois. Cette église était le siège d'un important collège de prêtres communalistes, composé d'une trentaine de membres encore dans les années 1700-1730[25]. Le *De fructu* a lieu également le jour de Noël, à vêpres. Le chantre, tenant d'une main son bâton, insigne de sa dignité, de l'autre un bouquet, s'installe devant le syndic de la communauté. Ce dernier peut-être considéré comme le chef de la fraternité sacerdotale. En tout cas, il a pour fonction de défendre ses intérêts et de maintenir l'esprit communautaire. Au moment où le chantre entonne le *Memento, Domine David*, tous les prêtres se lèvent en même temps et sortent le bouquet, qu'ils avaient eu soin de dissimuler sous leur

24. C. Leber, *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1838, t.9, p.407-409.

25. Pour de plus amples informations, le lecteur est invité à consulter ma thèse de doctorat, *Les « Enfants prêtres » des paroisses auvergnates. Les communautés de prêtres dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime (1516-1792)*, Université Blaise-Pascal Clermont II, 2002, 3 volumes.

aumusse. Le chantre demeure devant le syndic. Il s'incline au verset *Juravit Dominus* et lorsque l'antienne *De fructu ventris* retentit, c'est au tour du syndic de saluer à droite et à gauche les sociétaires. Ce geste signifie qu'il les attend le soir à souper chez lui. Le lendemain, comme à Clermont, la même cérémonie a lieu en l'honneur « du plus notable de la ville »[26].

Les similitudes entre les deux cérémonies indiquent assez bien que le *De fructu* devait être assez répandu, pour le moins dans les églises pourvues d'un chapitre de chanoines ou à défaut d'un collège sacerdotal. Or prendre prétexte d'une antienne pour présenter, au beau milieu d'un office divin, une invitation à faire bombance, n'est-ce pas là, à nouveau, s'opposer à la fois à la décence du culte et à la discipline ecclésiastique voulues par la réforme tridentine ? Aussi, lorsqu'en 1615 les communalistes ambertois s'assemblent pour renouveler leurs statuts, ils affirment leur volonté de « corriger les abus introduits dans les temps de guerre et de calamités publiques ». À cette occasion, ils s'engagent à proscrire cette coutume. Ce n'est pas le cas à la cathédrale où le *De fructu* est toujours en usage en plein siècle des Lumières.

Pourtant, c'est justement dans les années 1730 que Jean-Baptiste Massillon entreprend la rénovation du bréviaire puis du missel. La publication du bréviaire intervient en 1732[27], celle du missel en 1738[28]. Jusqu'alors l'objectif poursuivi avait consisté à toiletter les rites afin de les débarrasser de leurs manifestations les plus « populaires » ou contraires à la décence du culte. C'est toute l'œuvre de réformation du XVIIe siècle lorsqu'on s'emploie à faire disparaître telle aspersion d'eau bénite ou telle représentation trop vivante. Pourtant, dans le même temps, certaines cérémonies comme la pastorale ou le *De fructu* subsistent. Au XVIIIe siècle, la réforme se veut plus radicale. En effet, Massillon est amené à supprimer les différentes pastorales, en conservant toutefois les paroles qui servent d'antiennes à laudes. Ce que ne manque pas de déplorer le liturgiste Le Brun des Marettes. Mais, comment en aurait-il été autrement sans dénaturer totalement la signification profonde de cet office ? Massillon semble donc faire fi des usages traditionnels, trop profanes à son goût. Par là même, il s'inscrit dans le mouvement des liturgies néo-gallicanes

26. Abbé Grivel, *Chroniques du Livradois*, Ambert, 1856, p.224-225.

27. *Breviarum claromontense, […] J-B. Massillon Claromontensis episcopi autoritate […] editum* [Clermont, Pierre Boutaudon], 1732.

28. *Missale claromontense, […] J-B. Massillon Claromontensis episcopi autoritate […] editum* [Clermont, Pierre Boutaudon], 1738.

pour lesquelles ce type de manifestations « populaires » est véritablement synonyme de désordre et d'indécence[29]. À l'inverse, le *De fructu* semble avoir perduré. Mais, après tout, les chanoines de la cathédrale n'indiquent-ils pas, en 1812 encore, que leur église « a suivi de temps immémorial et suit encore à présent une liturgie particulière à cette église »[30] ?

En définitive, cette succincte évocation des usages liturgiques clermontois démontre combien cette histoire constitue un excellent observatoire de l'évolution des pratiques dévotionnelles. On voit comment peu à peu, sous l'effet de l'œuvre de la Réforme catholique, les rituels les plus naïfs et les plus profanes reculent puis finissent parfois par disparaître du paysage liturgique. En effet, tout ce qui peut nuire à l'ordre et à la discipline, autrement dit chaque cérémonie ou mise en scène dont l'organisation s'oppose à la décence de l'*Opus Dei*, est systématiquement retranchée du cérémonial. En la matière, la rénovation effectuée au milieu du XVIIe siècle donne le ton. Près d'un siècle plus tard, Jean-Baptiste Massillon se contente de parachever le travail entrepris par ses prédécesseurs. Il reste encore beaucoup à faire pour comprendre tous les mécanismes qui régissent le cérémonial. Cela dit, il semble que les termes utilisés par Bernard Plongeron pour caractériser la vie liturgique, « uniformité et diversité », doivent toujours guider la réflexion du chercheur.

29. Liturgie néo-gallicane ou romano-française comme le suggèrent certains spécialistes, voir Pierre JOUNEL, « Les sources liturgiques anciennes et les missels français du XVIIIe siècle », dans Jean DE VIGUERIE (dir.), *Histoire de la messe, XVIIe-XIXe siècles*, Angers, 1980, p.67-80. Consulter également Henry LECLERCQ, « Liturgies néo-gallicanes », dans Fernand CABROL et Henry LECLERCQ (dir.), *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie chrétienne*, Paris, 1930, t.9-2, col.1636-1729.

30. Arch. de l'évêché de Clermont, 2 G 1/A, « Diocèse de Clermont. Renseignements sur l'état actuel de la liturgie, de la musique et du chant ecclésiastique », document daté du 2 décembre 1812.

Mode de transmission du cérémonial manuscrit de la cathédrale de Clermont (1698)

Joseph JULIEN
(° 1657 — + 1719)
Auteur du cérémonial
Chanoine, chantre de la cathédrale (1691-1719)

Antoine PÉRIER
(° 1679 — + 1744)
Neveu du précédent
Chanoine, chantre de la cathédrale (1719-1744)

Jean-Jacques ROCHETTE
(? — + 1780)
Chanoine, chantre de la cathédrale (1775-1778)

Jean-Blaise ROCHETTE
(° 1756 — + 1815)
Neveu du précédent
Chanoine de la cathédrale (1782-1815)
Fait don du cérémonial en 1810, à Martin-Stanislas Aragonnès de Laval, chanoine, chantre de la cathédrale, pour lui « et ses successeurs »